

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Nathalie BEAUVY, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENCE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Marie-Paule ALLAIN, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Pierre LESNARD, Christelle LEVY, Éric MOISAN, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-122

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 5

**AFFAIRE GENERALES
COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-126 du 28 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
 - Décision commande publique n°2021_168 – Signature du marché n°21EA055 relatif à la construction d'une station d'épuration de type boues activées à Bréhand – Attribution à la société Sogéa Ouest TP (Saint-Herblain) pour un montant de 1 310 970 € HT.
 - Décision commande publique n°2021_170 – Signature du marché n°21HA057 relatif à des prestations de service concernant à la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un terrain de regroupement familial – Attribution à la société SG2A-L'Hacienda (Rillieux-La-Pape) pour un montant de 57 540 € HT (montant relatif à 12 mois de prestations, correspondant à la période initiale du marché).
 - Décision commande publique n°2021_178 – Signature du marché n°21BA060 relatif au désamiantage et à la démolition de deux hangars au 47 et 49 rue Chanoine du Temple à Lamballe-Armor – Attribution à la société Kerleroux (Milizac) pour un montant de 102 697 € HT.

- **Urbanisme et patrimoine**
 - Décision n°2021_116 – Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées du lotissement « Chemin des Dîmes », rue des Améthystes à Pléneuf-Val-André en vue de leur intégration dans le domaine public
 - Décision n°2021_181 – Convention d'occupation du Manoir du Lou – DG COMPAGNY : occupation temporaire du bâtiment annexe du Manoir selon les conditions suivantes :
 - Du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021 (non renouvelable)
 - Une redevance mensuelle de 400 € HT et un rappel de loyers à partir du 1er mars 2021, date effective de l'occupation,
 - Abonnements à la charge de l'occupant.

- **Finances et comptabilité**
 - **Demandes de subventions**
 - Décision n°2021_143 – Demande de subvention de 109 431,32 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en place de la sectorisation sur les communes de Plédéliac et Trédaniel
 - Décision n°2021_144 – Demande de subvention de 15 633,04 € auprès du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP) pour la mise en place de la sectorisation sur les communes de Plédéliac et Trédaniel
 - Décision n°2021_146 – Demande de subvention de 30 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation d'une étude d'acceptabilité et d'incidences des systèmes d'assainissement des eaux usées des bourgs de Meslin-Trégenestre et Trégomar (Lamballe-Armor) et de la commune de Saint-Rieul
 - Décision n°2021_147 – Demande de subvention de 88 000 € auprès de l'Etat dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité » - Aménagement pérenne pour le franchissement de la route départementale 28 par les amphibiens (site des Lande de La Poterie à Lamballe-Armor)
 - Décision n°2021_163 – Demande de 3 subventions d'un total de 13 000€ auprès de la DRAC Bretagne pour les résidences d'artistes en scolaire de l'année 2021-2022.
 - Décision n°2021_165 – Demande de subvention de 100 00 € auprès de la Région Bretagne pour le projet « aménagement quartier Est Gare – Parking Chaville »
 - Décision n°2021_166 – Demande de subventions dans le cadre du programme bassins versants Gouessant-Islet-Flora 2021 :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 223 268 €
- Région Bretagne : 44 265 €
- Conseil départemental : 36 613 €
- Décision n°2021_216 – Demande de subvention de 178 669 € auprès du Département des Côtes d'Armor pour le projet « création de 4 lots au Parc d'Activités de la Tourelle à Lamballe
- **Subventions attribuées**
 - Décision n°2021_012 – Attribution d'une subvention de 100 000 € à la commune de Lamballe-Armor pour la réalisation de 20 logements locatifs sociaux sur le lotissement « Les Coteaux du Levant – Belle Issue »
 - Décision n°2021_024 – Attribution d'une subvention de 70 000 € à Armorique Habitat pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor « Les Mouniers »
 - Décision n°2021_051 – Attribution d'une aide à l'amélioration du parc communal de 5 000 € à la commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, pour la remise sur le marché d'un logement après réalisation de travaux d'économie d'énergie
 - Décision n°2021_055 – Aide à la réalisation d'une étude thermique – Lamballe-Armor – 480 €
 - Décision n°2021_056 – Aide à la réalisation d'une étude thermique – Jugon-les-Lacs Communes nouvelle – 480 €
 - Décision n°2021-065 – PIG Précarité énergétique – Erquy – 500 €
 - Décision n°2021-066 – PIG Précarité énergétique – Coëtmieux – 500 €
 - Décision n°2021_067 – PIG Précarité énergétique – Hénon – 500 €
 - Décision n°2021_068 – PIG Précarité énergétique – Saint-Trimoël – 500 €
 - Décision n°2021_069 – PIG Précarité énergétique – Plénée-Jugon – 500 €
 - Décision n°2021_070 – PIG Précarité énergétique – Saint-Glen – 500 €
 - Décision n°2021_071 – PIG Précarité énergétique – Lamballe-Armor – 500 €
 - Décision n°2021_072 – PIG Précarité énergétique – Pléneuf-Val-André – 500 €
 - Décision n°2021_073 – PIG Précarité énergétique – Landéhen – 500 €
 - Décision n°2021_074 – PIG Précarité énergétique – Plénée-Jugon – 500 €
 - Décision n°2021_077 – PIG Précarité énergétique – Erquy – 500 €
 - Décision n°2021_078 – PIG Précarité énergétique – Trédias – 500 €
 - Décision n°2021_079 – PIG Précarité énergétique – Hénansal – 500 €
 - Décision n°2021_080 – PIG Précarité énergétique – Landéhen – 500 €
 - Décision n°2021_081 – PIG Précarité énergétique – Bréhand – 500 €
 - Décision n°2021_083 – PIG Précarité énergétique – Rouillac – 500 €
 - Décision n°2021_089 – Aide à la réalisation d'une étude thermique – Quessoy – 280 €
 - Décision n°2021_090 – PIG Précarité énergétique – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €
 - Décision n°2021_091 – PIG Précarité énergétique – Pommeret – 500 €
 - Décision n°2021_092 – PIG Précarité énergétique – Coëtmieux – 500 €
 - Décision n°2021_093 – PIG Précarité énergétique – Lamballe-Armor – 500 €
 - Décision n°2021_112 – OPAH – Lamballe-Armor – 5 000 €
 - Décision n°2021_111 – OPAH – Lamballe-Armor – 5 000 €
 - Décision n°2021_113 – OPAH – Noyal – 5 000 €
 - Décision n°2021_145 – Attribution d'une aide de 3 000 € à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole pour les exploitants suivants :
 - ↳ Thibault GUIGNARD (EARL Les Templiers) – Plémy
 - ↳ Nathalie LE BRIS (EARL La Ferme Daniel Tanguy) – Lamballe-Armor (Meslin)
 - Décision n°2021_145 – Attribution d'une aide économique dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €) :

- L SARL R.S. Menuiserie Charpente – La Malhoure – 2 372 €
- L SARL Le Savoir Breton – Lanrelas – 4 629 €
- L SNC Camille-Gabin – Le Triskell – Pengilly – 7 500 €
- L SARL ABEAB – Lamballe-Armor – 4 772 €
- L La Sellerie Tapisserie d’Anita – Hénanbihen – 1 836 €
- L SARL ETS Franck Hervé – Bréhand – 7 500 €
- L Boulangerie Romelie – Landéhen – 5 407 €
- L AB Couverture – Coëtmieux – 7 500 €
- L Atrek Production – Lamballe-Armor – 3 775 €
- L Le Petit Ecuyer – Lamballe-Armor – 1 073 €
- L Espace Evolution – Lamballe-Armor – 7 500 €
- o Décision n°2021_148 – OPAH – Lamballe-Armor 3 000 €
- o Décision n°2021_149 – PIG Précarité énergétique – Lanrelas – 500 €
- o Décision n°2021_150 – PIG Précarité énergétique – Plémy – 500 €
- o Décision n°2021_151 – PIG Précarité énergétique – Landéhen – 500 €
- o Décision n°2021_152 – Aide accession sociale à la propriété – La Bouillie – 3 000 €
- o Décision n°2021_153 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- o Décision n°2021_154 – Aide accession sociale à la propriété – Plémy – 3 000 €
- o Décision n°2021_155 – Aide accession sociale à la propriété – Trébry – 3 000 €
- o Décision n°2021_156 – Aide accession sociale à la propriété – Plénée-Jugon – 3 000 €
- o Décision n°2021_157 – Aide accession sociale à la propriété – Noyal – 3 000 €
- o Décision n°2021_158 – OPAH – Lamballe-Armor – 5 000 €
- o Décision n°2021_159 – OPAH – Lamballe-Armor – 2 500 €
- o Décision n°2021_160 – PIG Précarité énergétique – Pengilly – 500 €
- o Décision n°2021_162 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €
- o Décision n°2021_167 – Aide accession sociale à la propriété – Pengilly – 3 000 €
- o Décision n°2021_169 – Aide accession sociale à la propriété – Noyal – 3 000 €
- o Décision n°2021_171 – Aide accession sociale à la propriété – Saint-Denoual – 3 000 €
- o Décision n°2021_174 – PIG Précarité énergétique – Hénanbihen – 500 €
- o Décision n°2021_175 – PIG Précarité énergétique – Erquy – 500 €
- o Décision n°2021_176 – PIG Précarité énergétique – Lamballe-Armor – 500 €
- o Décision n°2021_177 – OPAH – Tramain – 17 500 €

Certifié envoyé à la Préfecture le

9 JUL. 2021

Affiché le

9 JUL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

9 JUL. 2021

